MDPH des Bouches du Rhône

Accompagnement public : démarches administratives - Provence-Alpes-Côte d'azur

4 quai d'Arenc - CS 80096 - 13304 - MARSEILLE CEDEX 02
Téléphone : 0800 814 844
Courriel : accueil.information.mdph@mdph13.fr
Site internet : http://www.mdph13.fr

Informations particulières

Antenne

Les antennes territoriales :

AUBAGNE
MDS - 5 rue Joseph Lafond - 13400 AUBAGNE
Tél. : 04.13.31.06.00
Accueil : Tous les Vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

ARLES
CCAS d'ARLES - 11 rue Parmentier - 13200 ARLES
Tél. : 04.90.18.46.80
Accueil : Tous les Lundis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00

MARTIGUES
Hôtel de l'Agglomération - RP de l'Hôtel de Ville - BP 90104 - 13693 MARTIGUES CEDEX
Tél.: 04.42.06.90.11
Accueil : Tous les Mardis et Jeudis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00

SALON de PROVENCE
CCAS de SALON - 65, avenue Michelet -13300 SALON DE PROVENCE
Tél. : 04.90.56.88.66
Accueil : Du Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Informations

- L'accueil physique vous reçoit du lundi au jeudi de 9h à 16h.
- L'accueil téléphonique est à votre disposition, au 0800 814 844 (appel gratuit depuis un poste fixe) du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Des permanences spécifiques se déroulent au sein de l'accueil de la MDPH, sans rendez-vous:
- Insertion professionnelle: vous rencontrez des difficultés pour envisager des possibilités d'insertion professionnelle.

Vous orienter et vous former à un nouveau métier
Accéder à l'emploi
Permanence tous les 1er et 3ème mercredis du mois de 14h00 à 16h00 (sauf pendant les vacances scolaires).

- Accueil du public sourds et malentendants :
Permanence en langue des signes les 1er, 3ème et 4ème lundis du mois de 14h00 à 16h00.

Une aide est possible à la formulation du projet de vie. Contact sur le site internet.

Documents téléchargeables en ligne.

Zone géographique Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bouches-du-Rhône - 13